

Processus de demande – SSQ Assurance

À B2B Banque, il est facile de faire une demande de prêt REE ou de prêt CELI en utilisant notre Système de soumission électronique des demandes (EASE) en ligne, accessible à b2bbanque.com/ease. EASE vous permet d'entrer, de sauvegarder, d'imprimer et de soumettre des demandes de prêt rapidement et facilement.

Les instructions suivantes vous guideront tout au long du processus de demande jusqu'au déboursement du prêt dans le régime enregistré d'épargne ou le compte CELI de votre client auprès de SSQ Assurance.

-  1. Ouvrez une session dans EASE. Cliquez sur « Nouveau prêt » en haut de la page et sélectionnez le programme de votre choix.
- Pas encore inscrit?** Inscrivez-vous en cliquant sur le lien « Toujours pas inscrit? » et remplissez la page d'inscription.
Vous êtes déjà un utilisateur? Restez à jour. Validez ou mettez vos renseignements à jour dans « Mon Profil ».

-  2. Remplissez tous les onglets de la demande, vérifiez que tous les renseignements sont exacts et imprimez-la.
- Rappels importants :

EASE	SSQ Assurance
<ul style="list-style-type: none"> Avant de soumettre la demande, assurez-vous que les renseignements qu'elle contient sont complets et exacts, y compris les signatures (la vôtre et celle de votre client). Aucune modification ne peut être apportée une fois que la demande en ligne est soumise pour l'évaluation de crédit. Les demandes de prêt et les pièces justificatives peuvent être envoyées à DocumentsDePret@b2bbanque.com. 	<ul style="list-style-type: none"> Le montant minimal du prêt REE relatif à SSQ Assurance est de 2 500 \$, et le montant minimal du prêt CELI est de 5000 \$. Veillez inscrire le numéro de transaction EASE sur le formulaire d'adhésion SSQ. Le formulaire d'adhésion SSQ doit être acheminé directement à SSQ Assurance par télécopieur (1 866 559-6871).

-  3. Soumettez la demande pour l'évaluation de crédit.
- Une fois soumise dans EASE, la demande est envoyée à B2B Banque par voie électronique.
 - L'état de la demande sera transmis par courriel dans les secondes qui suivent sa soumission :

État de la demande	Étapes suivantes
Approbation conditionnelle	Nous communiquerons avec vous par courriel ou par télécopieur. Voir « Déboursé » ci-dessous.
Évaluation de crédit en cours	Nous communiquerons avec vous par courriel ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.
Crédit refusé	Vous recevrez un courriel de notification automatique par l'entremise de EASE.
En suspens	Des documents supplémentaires sont requis. Nous communiquerons avec vous par télécopieur.
En cours d'examen par le courtier	Le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque qui prendra une décision ¹ .
Déboursé	Vous recevrez un courriel de notification automatique par l'entremise de EASE.

-  4. Si la demande est approuvée, envoyez-nous les pièces justificatives requises par courriel (DocumentsDePret@b2bbanque.com) ou par télécopieur (1 866 941-7711).
- Les pièces justificatives peuvent comprendre :
- Un spécimen de chèque tiré sur un compte-chèques personnel (le nom de l'emprunteur doit être imprimé sur le chèque).
 - Une Lettre d'instructions (lettre de direction) s'il s'agit de rembourser un prêt REE auprès d'une autre institution financière.
 - Une demande d'adhésion à un régime de retraite de B2B Banque Services de courtiers ou une demande d'ouverture de compte de dépôts, de compte RER ou de compte FRR de B2B Banque (pour les nouveaux clients bénéficiant du programme de prêts Standard de B2B Banque seulement).

Est-il nécessaire de fournir une preuve de revenu ou une preuve d'actifs?

- Les prêts REE approuvés dont le montant s'élève à 50 000 \$ ou moins ne nécessitent pas de preuve de revenu ou de preuve d'actifs².
- Des preuves de revenu ou preuves d'actifs seront exigées si le montant du prêt REE demandé plus tout solde de prêt REE ou de prêt CELI auprès de B2B Banque est supérieur à 50 000 \$.

**5. Le prêt est généralement déboursé un jour ouvrable après la réception et la vérification des documents de prêt.**

Nous sommes là pour vous aider à offrir une valeur exceptionnelle à vos clients qui investissent pour l'avenir. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le **Directeur du développement des affaires** de votre région.

Pour consulter les taux d'intérêt des prêts REE et des prêts CELI en vigueur, veuillez visiter [b2bbanque.com/taux](https://www.b2bbanque.com/taux).

Si le prêt est approuvé, faites parvenir la demande portant toutes les signatures ainsi que les documents requis¹ par courriel (DocumentsDePret@b2bbanque.com) ou par télécopieur (1 866 941-7711).

Veuillez inscrire le numéro de transaction EASE sur tous les documents. Le formulaire d'adhésion SSQ doit être acheminé directement à SSQ Assurance.

Le déboursement du prêt sera généralement effectué le jour ouvrable suivant la réception et la vérification des documents de prêt dûment remplis.

Le produit du prêt sera envoyé à SSQ, qui le déposera dans le régime enregistré d'épargne ou le compte CELI de l'emprunteur. Une lettre de bienvenue comprenant la déclaration du coût d'emprunt sera envoyée par la poste à l'emprunteur.

Documents relatifs aux prêts REE et aux prêts CELI

Documentation	Exigé
Demande de prêt de B2B Banque dûment remplie et signée	Pour toutes les demandes de prêt REE et de prêt CELI.
Spécimen de chèque tiré sur le compte personnel du client	Pour toutes les demandes de prêt REE et de prêt CELI.
Preuve d'actifs	Sur demande.
Preuve de revenu ² Salariés — <i>Talon de paie ou Avis de cotisation récent</i> Demandeurs qui touchent des commissions — <i>Avis de cotisation des deux dernières années</i> Travailleurs autonomes — <i>Avis de cotisation et états financiers des deux dernières années</i>	Pour les prêts REE dont les montants dépassent les plafonds de déduction REER de l'année en cours ou pour les prêts dont le terme dépasse 2 ans. Pour les prêts CELI, une preuve de revenu pour-rait être exigée pour les prêts dont le montant est supérieur à 20 000 \$ ou pour les prêts dont le terme dépasse 2 ans.
Lettre de direction	En cas de remboursement auprès d'une autre institution financière.

Pour en savoir plus, veuillez composer le **1 866 884-9407** ou visitez [b2bbanque.com](https://www.b2bbanque.com).

¹Certains courtiers peuvent exiger l'examen initial de tous les documents. ²À l'occasion, B2B Banque peut de-mander une preuve de revenu ou une preuve d'actifs pour certaines demandes. Sous réserve des exigences du courtier. B2B Banque peut, à sa discrétion, demander des pièces justificatives supplémentaires.

B2B Banque n'a aucune affiliation avec SSQ, Société d'assurance-vie inc. et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement offert par SSQ, Société d'assurance-vie inc. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers. Il incombe au courtier et au conseiller, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques, associés au recours à l'emprunt pour effectuer des placements. Bien que les prêts permettent d'amplifier les gains, ils peuvent aussi amplifier les pertes. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et les sommes empruntées doivent être remboursées quel que soit le rendement des investissements acquis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Les programmes de prêts REE et de prêts CELI de B2B Banque sont offerts exclusivement par l'entremise de conseillers financiers accrédités

^{MD} B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.